

## La Convention de Rotterdam 2019

par Omana George et Laurie Kazan-Allen

<http://www.ibasecretariat.org/og-lka-the-rotterdam-convention-2019.php>

[Mis à jour le 10 mai 2019]

Lors de réunions précédentes de la Convention de Rotterdam, des groupes de la société civile ont surveillé le processus d'inscription des produits chimiques dangereux à l'Annexe III de la Convention. L'inclusion d'une substance sur cette liste déclenche la mise en œuvre de règles obligatoires conçues pour fournir un consentement préalable en connaissance de cause, de sorte que les pays importateurs soient pleinement conscients des dangers potentiels. La co-auteure de cet article, Laurie Kazan-Allen, a assisté à la COP7 (2013) avec des collègues du Japon, du Brésil, du Canada, d'Allemagne, d'Italie, du Kazakhstan, du Kirghizistan et des États-Unis pour observer et participer aux discussions sur l'amiante chrysotile (blanc).<sup>1</sup> Cette semaine, des collègues d'Indonésie, d'Inde, d'Australie, du Vietnam, de Suisse et de Hong Kong ont été chargés de ce travail. Leurs travaux ont été menés sous la bannière du Réseau asiatique d'interdiction de l'amiante (Asian Ban Asbestos Network - ABAN), auquel appartiennent tous les membres et sympathisants de la mission.

**Lundi 6 mai, 2019.** Les membres de la mission du réseau asiatique Ban Asbestos (ABAN) à la COP9 (9ème Conférence des Parties) de la Convention de Rotterdam des Nations Unies se sont réunis à Genève pour des discussions. Parmi les participants figuraient: Omana George, du Centre de surveillance des ressources asiatiques, Hong Kong; Phillip Hazelton du syndicat australienne Union Aid Abroad – APHEDA ; Pooja Gupta du réseau indien Ban Asbestos ; Surya Ferdian du réseau Initiative locale pour la sécurité et la santé au travail, Indonésie ; une victime de l'amiante, M. Subono, président du syndicat SERBUK (Indonésie) et Bernhard Herold, de Solidar Suisse.

Des collègues du Syndicat Australien des Pompiers, qui connaissaient bien les conséquences des expositions professionnelles à l'amiante, ont accepté de placer les affiches de la Mission sur les murs de leur stand et d'afficher des documents de délégation.



L'emplacement de l'exposition était situé juste à côté de celui de la délégation pro amiante chrysotile.

À 18 h 30, la version française du documentaire « Le souffle volé » de 2019 a été projetée au Cinéma Fonction, rue General Dufour, à Genève. Eric Jonckheere était présent et a collaboré avec les producteurs et le réalisateur du film pour développer ce projet mettant en évidence le prix payé par les citoyens européens et asiatiques pour les bénéfices de l'industrie de l'amiante.

**Mardi 7 mai 2019.** Entre 9 heures et 10 heures, la délégation ABAN a organisé une veillée et une conférence de presse à l'entrée du Centre des Conventions. Avant le début de ces activités, les membres de la délégation russe pro-chrysotile ont manifesté le comportement impitoyable que nous avons appris à attendre d'eux lors des précédentes COP, en criant leurs slogans à personne en particulier. Ils ont organisé une manifestation quelque peu désolée dans le hall du Centre des Conventions, brandissant une propagande en faveur de l'amiante et des drapeaux exprimant leurs revendications: "Pas d'interdiction du chrysotile" et "Chrysotile pour toujours".



Photo par IISD/ENB | Kiara Worth.

Au cours de la veillée matinale, Phillip Hazelton, membre de la délégation d'ABAN, George Omana, Pooja Gupta, Subono et Bernhard Herold ont brièvement présenté la nécessité d'inscrire l'amiante chrysotile sur le liste de l'Annexe III et les conséquences de ne pas le faire non seulement pour les êtres humains, mais aussi pour les viabilité de la Convention. Phillip Hazelton a exprimé les revendications des victimes de l'amiante et des organisations syndicales d'inclure le chrysotile à l'Annexe III, soulignant qu'il était "choquant que les intérêts financiers de quelques Parties seulement puissent empêcher le plus grand nombre de protéger les travailleurs" des expositions toxiques.

Une copie d'une lettre ouverte aux délégués à la COP9 de la Convention de Rotterdam, soutenue par des organisations représentant plus de 200 millions de travailleurs et dirigée par la Confédération Syndicale Internationale, ainsi que des groupes de victimes de l'amiante, des militants pour la sécurité et la santé au travail, des ONG, des scientifiques, des universitaires et des citoyens concernés a été présentée par M. Subono Charlie Avis, représentant du secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm.<sup>2</sup> Des roses blanches et une bougie allumée représentaient les plus de 200 000 personnes décédant chaque année de maladies liées à l'amiante. Des journalistes, dont l'explorateur et

présentateur de télévision, Paul Rose, ont rendu compte de la manifestation.



Paul Rose rendant compte de la manifestation ABAN du 7 mai 2019. Photo IISD / ENB | Kiara Worth.



Paul Rose se joint à la démonstration ABAN.

Fiona Murie, directrice mondiale de la Construction et de la Santé, de la Sécurité de l'Internationale du Bâtiment et du Bois, a condamné le comportement de la cabale dirigée par les Russes qui avait empêché à six reprises l'inscription de l'amiante chrysotile à la liste :

"Ils se moquent de la science ou du consensus international quant à la nécessité de cesser d'utiliser l'amiante chrysotile - parce qu'ils gagnent leur vie en le vendant. Ils se moquent de la souffrance et des coûts humains, car ce n'est pas leur classe qui est touchée. Ils se moquent des coûts économiques, car ces coûts sont externalisés et assumés par le contribuable. Ces intérêts acquis [aux] Nations Unies ont fait le rideau de la Convention de Rotterdam. Il est tout simplement inadapté ... Nous demandons à être entendus - l'amiante chrysotile appartient au siècle dernier, pas à celui-ci."

Une photo de la veillée faisait les gros titres du rapport quotidien officiel de la Convention de Rotterdam intitulé: « Des membres de la société civile manifestent devant le lieu de la conférence, demandant que l'amiante chrysotile soit inclus à l'annexe III de la Convention de Rotterdam afin qu'il ne puisse être commercé qu'avec un "consentement préalable en connaissance de cause". Quatre autres photos de la manifestation figuraient également dans le bulletin, dont une illustrant Omana George du réseau asiatique Asian Asbestos Network et la victime de l'amiante Subono d'Indonésie.<sup>3</sup>



Photo par IISD/ENB | Kiara Worth.

À 14h00 Les membres de la délégation avaient prévu de manifester devant la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies - situé dans l'avenue de la paix et de remettre une copie de la lettre ouverte, en anglais et en russe, aux délégués l'attention des autorités russes. Malheureusement, cette activité n'ayant pas été autorisée, la manifestation s'est déroulée sous la sculpture «Broken Chair» (« Chaise Cassée ») située à l'extérieur du consulat de Russie. Un manifestant a plaisanté en disant que c'était peut-être un endroit plus approprié car la sculpture était un symbole du

dysfonctionnement de la Convention. Les médias suisses ont couvert l'action et interrogé les membres de la délégation.

Les discussions au sein des chambres de la Convention du 7 mai ont été résumées dans le bulletin officiel. Les interventions de plusieurs délégations nationales ont souligné la nécessité pour la Convention d'atteindre ses objectifs et de surmonter les obstacles imposés par le principe du consensus qui avait permis à une poignée de Parties de faire échec aux souhaits de la majorité. Des révisions des articles 16 et 22 de la Convention ont été mentionnées. Il va sans dire que la Fédération de Russie et le Zimbabwe - des pays parties prenantes en faveur de l'amiante - et l'Alliance Internationale des Organisations Syndicales « Chrysotile » figuraient parmi les 13 parties favorables au maintien de la « prise de décision par consensus ». Un porte-parole du réseau Pesticide Alliance a soutenu une proposition visant à remplacer le processus décisionnel fondé sur le consensus par un vote avec des représentants du réseau international Pesticide Alliance et de l'Association pour l'Éducation à l'Environnement pour les Générations Futures (Tunisie), affirmant que si les amendements proposés échouaient, le vote devrait alors être le dernier recours.

**Mercredi 8 mai 2019.** Au cours de la séance plénière du matin, des questions de procédure étaient à l'ordre du jour et les délégués ont envisagé l'ajout d'une procédure de conformité via une nouvelle annexe à la Convention (annexe VII). Dans le groupe de contact des jours précédents, seul l'Iran s'est opposé à un texte révisé. L'Iran a continué de bloquer le consensus lors de la session plénière. Après un débat passionné avec une opposition menée par l'Iran, la Fédération de Russie, la Chine et l'Inde, et grâce en partie à l'intervention de la Suisse, un vote a été demandé - le premier jamais organisé dans le cadre de la Convention de Rotterdam. Malgré les appels lancés contre les motifs juridiques et procéduraux du petit groupe de parties opposées, 120 parties ont voté « oui » pour ajouter un mécanisme précisant les procédures permettant de faciliter le respect des obligations et 6 ont voté « non » - l'Iran, la Namibie, la Corée du Nord, l'Inde, Cuba. et le Qatar. Certains ont estimé que l'adoption de l'Annexe VII était une réalisation importante qui « aidera les parties à identifier et à combler les lacunes dans le respect de la Convention, dans le but de faire en sorte que les gouvernements disposent des informations dont ils ont besoin sur les produits chimiques dangereux pour évaluer les risques et prendre les mesures appropriées. prendre des décisions éclairées lors de l'importation de produits chimiques » et pourrait également sauver la Convention de « non-pertinence », d'autres restaient frustrés par le fait que le respect des obligations n'était pas obligatoire, les Parties pouvant se retirer.<sup>4</sup> Un observateur a fait remarquer que ce vote pouvait « ouvrir la porte à de nouveaux votes sur l'introduction de nouvelles annexes, ce qui pourrait éventuellement aider à sortir de l'impasse sur le chrysotile ».

Dans l'après-midi, il était temps que la plénière envisage d'inscrire à l'annexe III de la Convention les produits chimiques recommandés par le Comité d'Étude des Produits Chimiques. Au début de cette session, le dirigeant syndical indonésien et victime de l'amiante, Subono, membre de la délégation d'ABAN, a été invité à prendre la parole. Selon un observateur: « Subono a parlé avec émotion et force de sa vie, de

son travail et de sa santé, et a demandé à l'assemblée d'ajouter l'amiante chrysotile à la liste. Il a déclaré que le gain financier de quelques-uns ne devrait pas mettre en danger la vie de nombreuses personnes. » Dans ses remarques, prononcées dans sa langue maternelle et traduites en anglais par Surya Ferdian, Subono a souligné que:

« Près de la moitié des maladies professionnelles dans le monde sont causées par l'amiante chrysotile, mais aucune action n'a encore été entreprise concernant cette substance. La COP9 marque la 7ème COP depuis 12 ans que l'amiante chrysotile a été recommandé (pour être ajoutée à la liste des substances toxiques, NDLR) mais bloqué. Nous condamnons ce veto.

Nous connaissons le mensonge d'une utilisation sûre. J'ai travaillé dans des conditions de travail inhumaines et poussiéreuses sans véritable EPI (Équipement de protection individuelle). Cela a fait que mes amis et moi avons souvent des douleurs, de la toux, un essoufflement, de la fatigue. Les examens effectués par les entreprises étaient des secrets d'entreprise et n'étaient pas accessibles. Nous demandons, lors de cette réunion, que le chrysotile puisse être inclus dans la liste de l'Annexe III ou que la Convention soit réformée dans ce sens. Notre espoir est que tous les délégués ici soutiennent. "



Photo par IISD/ENB | Kiara Worth.

Une intervention ultérieure de Bernhard Herold, de Solidar Suisse et d'un membre de la délégation d'ABAN COP9, a fait écho aux commentaires de Subono. Herold a déclaré aux délégués que l'impasse de 12 ans sur l'inscription du chrysotile sur la liste:

“cannot continue like this. It is your obligation to find a way out of this blockade now. What is the sense of this Convention if a small group of countries, driven by vested interests, can hijack the Rotterdam Convention and block the listing of a product, despite of clear scientific evidence for its severe threats to human health?

Millions of people have died of asbestos related diseases around the world and continue to die due to the continued use of chrysotile asbestos, as you have already heard this morning from Mr. Subono who himself is a victim of chrysotile. Why do you allow this to happen? Why do you let the chrysotile lobby hijack the Rotterdam Convention and prevent proper information through prior informed consent? This is not about consensus. This is about the tyranny of a small minority against a large majority...

You cannot continue kicking the can down the road. This would be totally irresponsible, contemptuous, and lastly deadly for many. It's in your hands.”

“ne peut pas continuer comme ça. Il est de votre devoir de trouver un moyen de sortir de ce blocus maintenant. Quel est le sens de cette convention si un petit groupe de pays, motivés par des intérêts particuliers, peuvent détourner la convention de Rotterdam et bloquer l'inscription d'un produit, malgré des preuves scientifiques claires de ses graves menaces pour la santé humaine?

Des millions de personnes sont mortes de maladies liées à l'amiante dans le monde et continuent de mourir en raison de l'utilisation continue de l'amiante chrysotile, comme vous l'avez déjà entendu ce matin de M. Subono, lui-même victime du chrysotile. Pourquoi permettez-vous que cela se produise? Pourquoi laissez-vous le lobby du chrysotile détourner la Convention de Rotterdam et empêcher la diffusion des informations appropriées via le consentement préalable, en connaissance de cause ? Cela n'a rien à voir avec un consensus. Il s'agit de la tyrannie d'une petite minorité contre une large majorité...

Vous ne pouvez pas continuer à perpétuer cela. Ce serait totalement irresponsable, méprisant et finalement mortel pour beaucoup. C'est entre vos mains.”

À la fin, il n'y a pas eu de fin heureuse. Cent cinquante et une Parties n'ont pas réussi à surmonter les objections formulées par le veto dirigé par la Russie. Un compte rendu chronologique de quatre pages des contributions des délégations nationales et d'autres personnes au débat (sur la base de notes contemporaines) montrait un soutien écrasant en faveur de l'inscription sur les listes. Résumons les discussions:

- les délégations favorables à l'inscription du chrysotile étaient les suivantes: Australie, Colombie, Norvège, Canada, Pérou, Géorgie, Uruguay, Gabon, Nigéria, Bahreïn, Union européenne, Japon, Iraq, Togo, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Moldova,

Suisse, Vanuatu, Congo, Sénégal, Maldives, Koweït, Bénin, Arabie Saoudite et Cameroun ;

- les dix délégations qui se sont prononcées contre la liste en utilisant des arguments de l'industrie dénués de sens, notamment le manque supposé de données objectives prouvant les dommages causés par l'exposition au chrysotile, la nécessité de poursuivre les recherches, les risques liés aux solutions de remplacement «plus sûres» et la possibilité d'une « utilisation sans danger du chrysotile » étaient: la Russie, le Kazakhstan, la Syrie, le Zimbabwe, le Kirghizistan, le Venezuela, le Pakistan, Cuba, l'Inde et l'Iran ;

- citant des preuves scientifiques accablantes et concluantes, l'Organisation Mondiale de la Santé a rappelé aux délégués que l'exposition à toutes les formes d'amiante peut provoquer le cancer chez l'homme ; approuvant cette évaluation, le Réseau National des Substances Toxiques a demandé l'inscription de l'amiante chrysotile à l'annexe III ; l'Organisation Internationale du Travail a rappelé aux délégués que la Convention de l'OIT sur l'amiante ne devrait pas être utilisée pour justifier le maintien de l'utilisation de l'amiante chrysotile et la position officielle de l'OIT sur l'amiante a appelé à l'élimination de l'utilisation de toutes les formes d'amiante ;

- L'Association Indienne des Fabricants de Produits de Fibrociment s'est opposée à l'inscription, affirmant qu'aucune étude indienne ne montrait d'impacts négatifs sur la santé des expositions au chrysotile, tandis que les travailleurs du Kazakhstan affirmaient qu'il n'existait aucun risque professionnel lié au travail de l'amiante-ciment. L'Alliance Internationale des Organisations Syndicales « Chrysotile » s'est opposée à l'inscription.

De retour à Londres, des manifestants de tout le pays se sont réunis à l'ambassade de Russie à Kensington pour demander à la Russie de soutenir l'inclusion du chrysotile dans l'annexe III.



Les manifestants ont pris des photos devant l'ambassade et une délégation comprenant Graham Dring, président du Forum Britannique des Groupes de Soutien aux Victimes de l'amiante, Bill Lawrence de la Campagne pour la Sécurité dans la Construction et Laurie Kazan-Allen, du Secrétariat International de Ban Asbestos, ont été escortés par un officier de police armé jusqu'au coin de la rue de l'ambassade de la Fédération de Russie où ils ont été autorisés à remettre des copies de la lettre ouverte en anglais et en russe à l'attention de l'Ambassadeur Alexander Vladimirovich Yakovenko. S'exprimant par la porte non ouverte, un membre du personnel de l'ambassadeur a posé des questions sur la lettre. Graham Dring a expliqué que les manifestants appelaient la Russie à protéger les populations vulnérables du monde entier en appuyant l'action de l'ONU sur l'amiante chrysotile.<sup>5</sup>

À la fin des séances plénières de l'après-midi du 8 mai, le Président a évoqué la frustration dans l'hémicycle résultant de l'impasse sur le chrysotile et a remis le chrysotile à la dixième session de la Conférence des Parties.

Commentant ce qui s'est passé lors de la COP9, Phillip Hazelton, membre de la délégation d'ABAN, a décrié le veto sur le chrysotile en ces termes :

« Le blocage à long terme de l'inscription du chrysotile, le plus grand tueur de maladies professionnelles au monde, doit cesser et c'est aux pays aussi frustrés que nous de le faire. Ils doivent proposer une solution viable pour briser le blocus inscrit sur la liste de l'amiante chrysotile. Nous avons quelques options, passons à autre chose! »<sup>6</sup>

8 et 10 mai 2019

---

<sup>1</sup> Kazan-Allen L. *The Rotterdam Convention - An Activist's Diary*. May 21, 2013. <http://ibasecretariat.org/lka-rotterdam-convention-an-activists-diary-may-2013.php>

<sup>2</sup> Lettre Ouverte (en anglais). *An Appeal to the 161 Parties at COP 9 of the Rotterdam Convention* 'No more delays, no more vetoes.' April 20, 2019. <http://ibasecretariat.org/open-letter-appeal-to-the-161-parties-at-cop-9-of-the-rotterdam-convention.pdf>

*Открытое Письмо. Обращение к 161-му Государству-Стороне Роттердамской Конвенции<sup>1</sup>, участвующим в КС-9 'Нет дальнейшему откладыванию, нет использованию вето' 20 апреля 2019* г.

<http://ibasecretariat.org/open-letter-appeal-to-the-161-parties-at-cop-9-of-the-rotterdam-convention-russ.pdf>

<sup>3</sup> *2019 Meetings of the Conferences of the Parties to the Basel, Rotterdam and Stockholm Conventions Clean Planet, Healthy People: Sound Management of Chemicals and Waste*. 7 May, 2019. <https://enb.iisd.org/chemical/cops/2019/>

<sup>4</sup> *Rotterdam Convention COP9: Matters Related to Implementation of the Convention*, May 8, 2019. <https://enb.iisd.org/vol15/enb15267e.html>

<sup>5</sup> Communiqué de presse. *Urgent Calls for UN Action on Asbestos*. May 8, 2019. <http://ibasecretariat.org/press-release-russ-emb-demo-re-rotterdam-convention-may-8-2019.pdf>

<sup>6</sup> Communiqué de presse. *Rotterdam Convention COP9. May 10, 2019* <http://ibasecretariat.org/aban-media-release-rotterdam-convention-cop-9-may-10-2019.pdf>